

Journée mondiale contre le psoriasis

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur le psoriasis,¹

RECOMMANDE à la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Rappelant toutes les résolutions et décisions pertinentes adoptées par l'Assemblée mondiale de la Santé sur la lutte contre les maladies non transmissibles, et soulignant qu'il importe que les États Membres continuent à s'attaquer aux principaux facteurs de risque de maladies non transmissibles en mettant en œuvre le Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 ;

Reconnaissant la nécessité urgente de poursuivre les efforts entrepris au plan multilatéral pour promouvoir et améliorer la santé humaine, et assurer l'accès aux traitements et à l'éducation sanitaire ;

Reconnaissant également que le psoriasis est une maladie chronique, non transmissible, douloureuse, défigurante et invalidante pour laquelle il n'existe pas de traitement ;

Reconnaissant en outre qu'en plus des douleurs, des démangeaisons et des saignements occasionnés par le psoriasis, beaucoup de personnes touchées dans le monde sont victimes de stigmatisation et de discrimination sur les plans social et professionnel ;

Soulignant que les personnes atteintes de psoriasis présentent un risque majoré de souffrir de différentes comorbidités, en particulier de maladies cardio-vasculaires, de diabète, d'obésité, de maladie de Crohn, d'infarctus du myocarde, de rectocolite hémorragique, de syndrome métabolique, d'accident vasculaire cérébral et de maladies du foie ;

¹ Document EB133/5, et en particulier les paragraphes 21, 22 et 23.

Soulignant également que jusqu'à 42 % des porteurs de psoriasis développent aussi une arthrite psoriasique qui provoque des douleurs, des raideurs et des gonflements au niveau des articulations et peut entraîner des incapacités et des préjudices esthétiques permanents ;

Soulignant enfin que trop de gens dans le monde souffrent inutilement de leur psoriasis par suite d'un diagnostic erroné ou trop tardif, d'options thérapeutiques inadéquates ou d'un accès insuffisant aux soins ;

Reconnaissant les efforts de sensibilisation déployés par les parties prenantes, en particulier dans le cadre des activités organisées chaque année le 29 octobre dans de nombreux pays pour faire prendre conscience du problème du psoriasis, y compris de la stigmatisation dont sont victimes les personnes qui en souffrent ;

Se félicitant du fait qu'à sa cent trente-troisième session, le Conseil exécutif ait examiné les questions relatives au psoriasis,

1. ENCOURAGE les États Membres à poursuivre les efforts de sensibilisation à cette maladie et à combattre la stigmatisation dont sont victimes les personnes atteintes de psoriasis, en particulier en organisant des activités le 29 octobre de chaque année ;

2. PRIE le Directeur général :

1) d'appeler l'attention sur l'impact du psoriasis en termes de santé publique et de publier un rapport mondial sur le psoriasis, portant notamment sur son incidence et sa prévalence au niveau mondial, en insistant sur la nécessité de poursuivre les recherches sur le psoriasis et en recensant, d'ici la fin de 2015, des approches qui permettraient aux parties prenantes, et en particulier aux décideurs, d'arriver à intégrer le psoriasis dans les services existants de prise en charge des maladies non transmissibles ;

2) de faire figurer des informations sur le diagnostic, le traitement et les soins concernant le psoriasis sur le site Web de l'OMS afin de sensibiliser davantage le public au psoriasis et aux facteurs de risque communs à d'autres pathologies et de favoriser l'éducation et une meilleure compréhension de la maladie.

(Quatrième séance, 30 mai 2013)

= = =